



Le mois de juin s'annonce riche en mobilisations et en actions collectives.

L'été approche avec son lot de défis liés aux effectifs, aux congés, à l'organisation du travail avec des températures grimpantes. Votre engagement au sein de l'EFS GEST mérite reconnaissance et soutien.

Votre équipe UNSA est à votre écoute et continue de porter vos revendications.

Retrouvez le CR UNSA
du CSE du mois de juin
en PJ!

Effectifs et conditions de travail:

Les tensions sur les plannings se font sentir sur plusieurs sites.

-Un renfort les samedis sur **COLMAR** et **MULHOUSE** permettrait de meilleures conditions de travail pour le personnel et une approche plus bienveillante pour les donneurs de plasma. Les représentants **UNSA** alertent sur les nombreuses démissions et turn over d'IDE depuis janvier 2024, ce qui conduit à une fatigue physique et psychologique des équipes en poste.

-Avec plus de 150 collectes mobiles prévues en juin, les équipes de **STRASBOURG** font face à une forte demande. L'**UNSA** salue la réactivité du personnel mais alerte sur la fatigue accumulée, les représentants **UNSA** sont passés dans ce service le 05 juin.

-**REIMS**: L'équipe **UNSA** se pose la question pourquoi la journée continue ne serait-elle pas appliquée pour les horaires 7H45-16H30 en semaine? La coupure actuelle planifiée est de 30min, le service est en activité et le personnel se relaie. La journée continue serait plus favorable au personnel!

-**TROYES**: Le personnel n'y voit aucun avantage ni financier ni en conciliation vie privée-vie professionnelle.

-**CHAUMONT**: prévision de fermeture du site le lundi (uniquement collectes mobiles). Petites amplitudes horaires du mardi au samedi au profit d'une large ouverture de la MDD le vendredi avec une amplitude horaire de 9H45 pour le personnel en ST! **UNSA** demande à ce que 2 pauses soient organisées pour cette journée.

-**CHARLEVILLE-MEZIERES**: Le personnel souhaite continuer à travailler le lundi en MDD pour conserver les donneurs réguliers en plasma et craignent la suppression d'effectif. Attribution de la palme d'or pour l'attribution d'un avantage restauration pour chacun des postes, bravo!

-**METZ**: Depuis le 17 mars la MDD est ouverte aux donneurs de plasma jusqu'à 14H30. Le personnel se demande quel est le pourcentage de nouveaux donneurs sur ces samedis? La charge de travail s'en trouve évidemment fortement accrue! Vivement le re-calcul des effectifs avec l'indicateur **PRISME**!

Certains donneurs réguliers de plasma sur Metz profitent désormais des créneaux du samedi laissant vacants des postes en semaine.

Changement d'horaires également pour les médecins TMC

Les nouveaux horaires vont comporter une plage horaire de 6H, les représentants **UNSA** demandent à ce que leur temps de pause soit planifié. Poste 11H45-17H45. Si ce poste commençait à 11H30 les médecins auraient également le panier autre...

A suivre !



Face aux vagues de fortes chaleurs qui vont se succéder et s'accroître, l'EFS doit acquiescer des réflexes afin de préserver la santé et la sécurité de ses salariés. Quelles mesures l'employeur doit-il prendre face à la canicule ?



Si le Code du travail ne précise pas de niveau exact de température donnant la possibilité aux salariés de quitter leur poste de travail, il prévoit certaines dispositions à appliquer en cas de forte chaleur.

→ Obligation de sécurité de la part de l'employeur:

L'employeur est tenu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs [C. trav., art. L. 4121-1 et s.]. Ce principe général s'applique dans les mêmes conditions aux risques liés à la chaleur. LE DECRET 2025-482 du 27 mai 2025 impose également aux employeurs plusieurs mesures, comme des pauses supplémentaires.

Ainsi, dans les locaux fermés où les salariés sont appelés à séjourner, l'employeur doit veiller à ce que l'air soit renouvelé et ventilé pour éviter des élévations excessives de température. L'employeur doit également indiquer dans une consigne d'utilisation, les dispositions prises pour la ventilation et il doit fixer les mesures à prendre en cas de panne des installations.

Relativement au confort du poste de travail, l'employeur doit mettre à la disposition des travailleurs de l'eau potable et fraîche et ce, quelle que soit la température. Dans des situations où les travailleurs doivent se rafraîchir souvent, la loi prévoit que l'employeur met également gratuitement à disposition au moins une boisson non alcoolisée. C. trav., art. R. 4225- 2

En ce qui concerne, les températures élevées, un dispositif spécifique, ORSEC « gestion sanitaire des vagues de chaleur », se substitue, depuis l'été 2021, au plan national canicule. Il s'agit d'un dispositif de vigilance climatique mis en œuvre chaque année du 1er juin au 15 septembre, matérialisé par une carte nationale de vigilance comportant quatre couleurs (vert, jaune, orange, rouge). Il répond à l'objectif de permettre à tous les acteurs de la vie économique d'anticiper l'arrivée de la canicule et de définir les actions à mettre en œuvre.

En cas de déclenchement par Météo France du niveau rouge dans un département, le télétravail doit être privilégié pour les postes le permettant.

En cas de situation anormale, l'inspection du travail doit être prévenue et lors d'une canicule extrême, l'arrêt temporaire du poste peut être envisagé à défaut de mesures de prévention [Guide Orsec départemental S6, 18 mai 2021, fiche O2/K ; Instr. DGT/CT4/2023/80, 13 juin 2023].

EFFETS LIÉS À L'EXPOSITION À LA CHALEUR	
PLAGE DE T°	EFFETS
20 - 27°C	Plage de confort Efficacité maximale
SI LA TEMPÉRATURE AUGMENTE . . .	Sensation d'inconfort : ● Irritabilité accrue ● Baisse de la concentration Perte d'efficacité dans l'exécution de tâches mentales Altération des performances mentales
	Accroissement du nombre d'erreurs : ● Perte d'efficacité dans l'exécution de tâches spécialisées Problèmes d'ordre psycho-physiologique
	Accroissement de la fréquence des incidents Altération des performances dans l'exécution des tâches : ● Perturbation de l'équilibre hydrique et électrolytique, ● Surcharge du cœur et de l'appareil circulatoire, Fatigue et risque d'épuisement Problèmes d'ordre physiologique
35 - 40°C	Limite tolérable par la majorité

A partir du 1^{er} juillet 2025, de nouvelles obligations légales entreront en vigueur en France pour protéger les salariés contre les risques liés aux fortes chaleurs

La réglementation ne définit pas de seuil maximum de température au travail et l'EFS national refuse toujours de traiter ce sujet.

Pourtant, au-delà de certaines températures, se pose la question de :

- la fiabilité des résultats d'Hémocue
- du stockage et du transport des poches prélevées jusqu'au retour sur site
- des conditions de travail pour le personnel de collecte
- des conditions de don pour les donneurs

En cas de difficultés, tracez par écrit (éléments factuels décrivant la situation, quel responsable a été contacté, quelle réponse vous a été donnée...) et transmettez ces informations à l'UNSA !

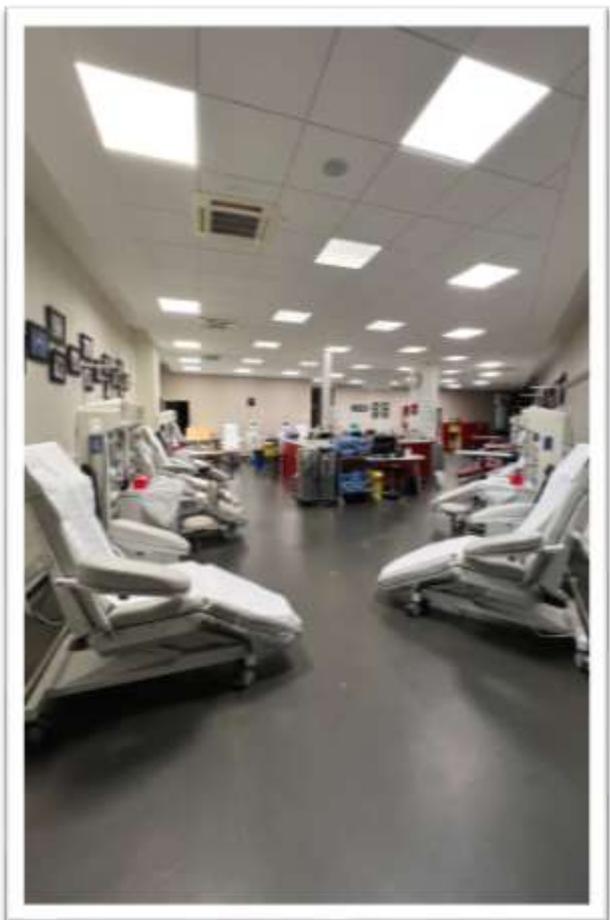
unsa.efs.gest@gmail.com



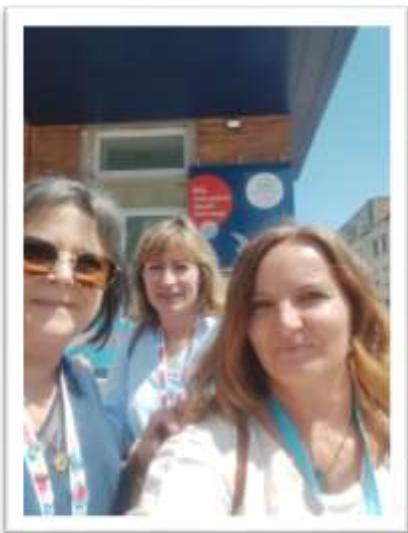


Ecouter, comprendre et agir !

Visite du site de NANCY



Visite du site de TROYES



Merci à tous pour nos échanges et
votre accueil !



SEMAINE POUR LA QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

PARLER DU TRAVAIL, C'EST PRODUCTIF !

Organisation du travail, répartition des tâches, horaires, évolution des outils numériques,... : tous ces éléments structurent notre quotidien professionnel et méritent d'être questionnés collectivement pour favoriser des conditions de travail de qualité.

Parler du travail concret, c'est permettre à chacun et chacune d'agir collectivement sur :



la reconnaissance,



le renforcement des collaborations et des coopérations,



les enjeux d'évolution et de transformation des entreprises et administrations.

C'est un enjeu majeur de santé au travail, de productivité et de performance.

Pour l'UNSA, la qualité de vie et des conditions de travail doit donc s'intégrer plus largement au dialogue social, aux espaces d'expression collective, aux négociations et à la prévention des risques.

Au niveau national, l'UNSA revendique :

- ▶ Une meilleure prise en compte de la parole des salariés et des agents publics à tous les niveaux de l'entreprise ou de l'administration ;
- ▶ Le renforcement de la prévention des risques professionnels et notamment des risques psychosociaux, écologiques et climatiques.



Participez à notre
grande enquête (anonyme)
pour faire entendre votre
réalité du travail

CONTACT

En GRD EST
Unsa.efs.gest@gmail.com



REJOIGNEZ

NOUS!

Stéphane KREBS
DS Site de
MULHOUSE/COLMAR.
07.69.07.60.79

Magali DRUAUX DS
Site de NANCY.
06.12.90.38.01

Karen PIERARD
DS Site de
Charleville-Mézières
06.19.42.29.91

Ségolène FERMIN
DS Site de
STRASBOURG
06.51.33.75.90

100% AUTONOME

Pour l'UNSA, ce sont les salarié-es qui savent le mieux ce dont ils ont besoin, ce qu'il faut négocier et ce qu'il faut proposer. C'est vous qui décidez de notre positionnement

100% UTILE

L'UNSA déplore les attitudes d'opposition systématique et revendique le rassemblement pour proposer ensemble des solutions efficaces

100% RESPONSABLE

L'UNSA porte des propositions argumentées et motivées pour améliorer l'emploi, les salaires et les conditions de travail

100% PAS PAREIL

L'UNSA est une jeune organisation, nous voulons redonner espoir dans un syndicalisme moderne, autonome et indépendant

Cotisation seulement de
80 euros, 66% déductibles
des impôts!

Sans engagement

Renouvellement libre chaque année
Règlement par chèque ou par virement.
Bulletin d'adhésion en PJ

Contactez- nous sur l'adresse: Unsa.efs.gest@gmail.com

Vos déléguées syndicales régionales:

Muriel RABIER  06.51.92.29.75

Votre représentant syndical au CSE:

Nadine KOLB  06.95.79.07.81

Laurent BAUR : 07.61.56.33.38

CR UNSA du CSE du 05/06/2025 à Strasbourg.



Table des matières

I.	Approbation du PV du 07/05/2025 : POUR à l'unanimité.....	2
II.	Consultation sur le projet d'extension des horaires d'ouverture des MDD Gest : Troyes, Charleville-Mézières, Colmar, Mulhouse - Document (info faite le 07/05) + Document avantages de restauration provenance direction : ...	2
III.	Consultation sur le projet MDD Mulhouse – Doc de présentation (info faite le 07/05)	3
IV.	Consultation sur le projet de modification du planning du personnel prélèvement à Reims - Doc (info faite le 07/05)	3
V.	Politique sociale, conditions de travail et emploi 2025 (info faite le 07/05).....	4
A.	Consultation sur le bilan du plan de développement des compétences 2024.....	4
B.	Consultation sur la liste des affectations et du solde de la taxe d'apprentissage 2025.....	4
C.	Consultation sur le bilan social 2024 Document & Présentation	4
D.	Consultation sur le temps de travail 2024 Doc de présentation	5
E.	Consultation sur le Bilan Sécurité Condition Hygiène Travail 2024.....	5
VI.	Suivi de la problématique des locaux de Hautepierre. Où en est la réflexion et la mise en place du plan " B " .	5
VII.	Service du prélèvement du site de Strasbourg : à la réunion d'avril, demande de la mise en place d'un plan d'action au prélèvement de Strasbourg. Quand sera-t-il mis en place et comment ?.....	5
VIII.	Information en vue d'une consultation sur le projet de suppression de la navette Brabois et changement d'horaires.	5
IX.	Information en vue de consultation sur le changement du conditionnement du plasma fractionnement sur les semaines 30 à 33 (Arrêt technique LFB) Document – Intervention de Delphine HAAS.....	6
X.	Information en vue d'une consultation sur le projet d'extension des horaires d'ouverture de la MDD de Chaumont dans le cadre du ST – Document Intervention Maryse Morel	6
A.	Contexte.....	6
B.	Projet de nouvelle organisation.....	7
C.	Impacts autres services.....	7
XI.	Information en vue d'une consultation sur le projet de relocalisation des places de parking des véhicules de collecte à Spielmann – Document - Intervention Maryse Morel.....	8
XII.	Information en vue d'une consultation sur l'élargissement des horaires des médecins TMC le samedi – Document Intervention Maryse Morel.....	8
XIII.	Nomination au CSEC : Catherine Legentil CFDT.....	8
XIV.	Nomination : au CSSCT : Fabien Meunier CFDT	8
XV.	Fiche RPS de Mme X.....	8
XVI.	Retours sur les heures supp effectuées à cause des retours tardifs de collectes mobiles.....	9
XVII.	Points divers :.....	9

ORDRE DU JOUR

Nombre de votants :14

- I. **Approbation du PV du 07/05/2025 : POUR à l'unanimité**
- II. **Consultation sur le projet d'extension des horaires d'ouverture des MDD Gest_:** Troyes, Charleville-Mézières, Colmar, Mulhouse - Document (info faite le 07/05) + Document avantages de restauration provenance direction :

MDD - Charleville-Mézières

AVANT			APRES		
Jour	Poste - horaires	Panier	Jour	Poste - horaires	Panier
Lundi Vendredi	Agent accueil EPD IDE PL1 IDE PL/ST Agent collation 11h15 - 18h30	Panier autre	Mardi Mercredi	Agent accueil EPD IDE PL1 IDE PL/ST Agent collation 7h45 – 16h30	Panier autre
Mardi Mercredi Jeudi	Agent accueil EPD IDE PL1 IDE PL/ST Agent collation 7h45 - 16h30	Panier autre	Jeudi Vendredi	Agent accueil EPD IDE PL1 IDE PL/ST Agent collation 11h15 – 19h30	Panier autre
Samedi	Agent accueil EPD IDE PL1 IDE PL/ST Agent collation 7h45 - 13h30	Panier autre	Samedi	Agent accueil EPD IDE PL1 IDE PL/ST Agent collation 7h45 – 15h00 ou 7h45 – 16h30	Panier autre

MDD - Troyes

AVANT			APRES		
Jour	Poste - horaires	Panier	Jour	Poste - horaires	Panier
Lundi Mardi Jeudi Vendredi	Agent accueil EPD IDE PL1 IDE PL/ST IDE ST Agent collation 7h45 – 14h30 ou 8h00 – 14h30	Panier autre	Lundi Mardi Mercredi Vendredi	Agent accueil EPD IDE PL1 IDE PL/ST IDE ST Agent collation 7h45 – 14h30 ou 8h – 14h30	Panier autre
Mercredi	Agent accueil EPD IDE PL1 IDE PL/ST IDE ST Agent collation 7h45 – 16h45 ou 7h45 – 17h ou 8h – 17h	Panier autre	Jeudi	Agent accueil EPD IDE PL1 IDE PL/ST IDE ST Agent collation 12h15 – 19h ou 12h15 – 19h30	Pas de panier
Samedi	Agent accueil EPD IDE PL1 IDE PL/ST IDE ST Agent collation 7h45 – 14h ou 8h – 14h	Pas de panier	Samedi	Agent accueil EPD IDE PL1 IDE PL/ST IDE ST Agent collation 7h45 – 15h 7h45 – 16h30 7h45 – 16h30 8h – 16h 8h – 13h30 8h – 16h30	Panier autre Panier autre Panier autre Pas de panier Panier autre

MDD - Mulhouse

AVANT			APRES				
Jour	Poste - horaires	Panier	Jour	Poste - horaires	Panier		
Samedi	Agent accueil EPD IDE PL1 IDE PL2 Agent collation	7h50 – 14h15	Panier collecte*	Samedi	Agent accueil EPD IDE PL1 IDE PL2 Agent collation	7h50 – 16h40	Panier collecte*

*Cas particulier MDD Mulhouse : il s'agit du personnel de Colmar qui se déplace à Mulhouse = considéré comme collecte mobile

MDD - Colmar

AVANT			APRES				
Jour	Poste - horaires	Panier	Jour	Poste - horaires	Panier		
Samedi	Agent accueil EPD IDE PL1 IDE PL2 Agent collation	7h50 – 13h30	Pas de panier	Samedi	Agent accueil EPD IDE PL1 IDE PL2 Agent collation	7h50 – 16h00	Panier autre

Consultation : **REPORT AU PROCHAIN CSE** : les questions posées lors de l'information du dernier CSE n'ont pas eu de réponse avant ce jour (mis à part ces tableaux sur les avantages restauration).

- Appels post don à CVM le lundi après-midi (puisque fermeture de la MDD) : Prise en charge des IH/DEL **OK**
- Prise de pause sur site de Mulhouse : **OK** car moins de RDV le temps des pauses .
- Navette et nouveau poste du service prépa décalé : Les poches seront-elles traitées dans les temps impartis ? **OK**
- Comparatif avantages restauration/panier autre /TR ?

III. Consultation sur le projet MDD Mulhouse – Doc de présentation (info faite le 07/05)

Description dans le compte rendu **UNSA** du CSE de 05/2025.

Consultation : **POUR à l'unanimité**

Remarque : Les organisations syndicales demandent un poste de logisticien pour la nouvelle MDD

IV. Consultation sur le projet de modification du planning du personnel prélèvement à Reims - Doc (info faite le 07/05)

MDD - Reims

AVANT			APRES			
Jour	Poste - horaires	Panier	Jour	Poste - horaires	Panier	
Jeudi Vendredi	Agent accueil1	7h45 – 13h30	Pas de panier	Agent accueil1	7h45 – 13h30	Pas de panier
	Agent accueil2	13h – 19h30		Agent accueil2	13h – 19h30	Pas de panier
	EPD1	7h45 – 13h30		EPD1	7h45 – 14h	Pas de panier
	EPD2	13h – 19h30		EPD2	12h – 19h30	Pas de panier
	IDE ST1	7h45 – 13h30		IDE ST	9h45 – 19h30	Panier autre
	IDE ST2	13h – 19h30		IDE PL1	7h45 – 13h30	Pas de panier
	IDE PL1	7h45 – 13h30		IDE PL2	7h45 – 14h	Pas de panier
	IDE PL2	7h45 – 13h30		IDE PL3	13h – 19h30	Pas de panier
	IDE PL3	13h – 19h30		IDE PL4	13h – 19h30	Pas de panier
	IDE PL4	13h – 19h30		IDE CPA	7h45 – 17h10	Panier autre
	IDE CPA	7h45 – 16h30		Agent collation1	7h45 – 13h30	Pas de panier
	Agent collation1	7h45 – 13h30		Agent collation2	13h – 19h30	Pas de panier
	Agent collation2	13h – 19h30				

Proposition de nouvelle organisation :

REIMS	Postes
Je/Ve	Agent d'accueil1 7h45-13h30
	Agent d'accueil2 13h-19h30
	EPD1 7h45-14h00
	EPD2 12h-19h30
	IDE ST 9h45-19h30
	IDE PL1 7h45-13h30
	IDE PL2 7h45-14h00
	IDE PL3 13h00-19h30
	IDE PL4 13h00-19h30
	IDE CPA/ST 7h45-17h10
	Agent collation1 7h45-13h30
	Agent collation2 13h-19h30

Consultation : Vote UNSA CONTRE et 12/14 POUR

Déclaration UNSA : Nous constatons une préférence de planification des équipes de prélèvement en journée avec coupure et non en journée continue, ce qui désavantage le personnel dans leur temps de travail et en avantage restauration. En effet, la MDD ne ferme pas durant la pause méridienne, le personnel est planifié en alternance avec une coupure de 30min et un débadgeage pour les lundis, mardi, mercredi. Pourquoi les journées 7H45-16H30 ne sont-elles pas considérées comme sur les autres sites en journées continues ? D'autant plus que le personnel de Reims est amené à voir leur temps de repas interrompu par un besoin en salle de prélèvement. Un panier autre reste plus avantageux qu'un TR pour le personnel.

Par rapport à la proposition de changement des horaires du jeudi et vendredi, seuls 2 postes sur 12 permettront d'obtenir un panier autre en journées continues.

Peut-on savoir si les postes de matin 7H45- 14H seront considérés en coupure repas avec TR ? Si oui, dans ce cas pourquoi ne pas uniformiser cette pratique sur tous les sites ayant un poste en MDD du matin ne couvrant pas toute la plage méridienne 11H30-14H30 ? C'est une inégalité.

D'autre part, un poste IDE aura une amplitude de 9H45 (9H45-19H30) ! L'équipe UNSA espère que 2 pauses leurs seront accordées et organisées.

A la vue de toutes ces questions, l'équipe UNSA vote CONTRE cette proposition qui manque de précisions et qui reflète beaucoup d'inégalités.

V. Politique sociale, conditions de travail et emploi 2025 (info faite le 07/05)

A. Consultation sur le bilan du plan de développement des compétences 2024

Consultation : POUR à l'unanimité

Remarque UNSA : Notre région bénéficie de nombreuses formations, cependant attention aux IDE qui sont formées rapidement et qui démissionnent peu de temps après !

B. Consultation sur la liste des affectations et du solde de la taxe d'apprentissage 2025

Description dans le CR UNSA du CSE de 05/2025.

Consultation : POUR à l'unanimité

C. Consultation sur le bilan social 2024 Document & Présentation

Description dans le CR UNSA du CSE du 05/2025.

Consultation : Vote UNSA : abstention

Réponses aux questions évoquées au dernier CSE apportées.

En 2024 , 11 personnes ont augmenté leur temps de travail

Journées perdues = jours calendaires

Remarque UNSA : Tous les licenciements individuels font suite à des inaptitudes, la moitié des départs sont des démissions, il serait intéressant d'en connaître les raisons.

D. Consultation sur le temps de travail 2024 Doc de présentation

Consultation : REPORT DE LA CONSULTATION DEMANDEE PAR LES OSR

E. Consultation sur le Bilan Sécurité Condition Hygiène Travail 2024

Description dans le CR **UNSA** du CSE de 05/2025

Consultation : REPORT DE LA CONSULTATION DEMANDEE PAR LES OSR

VI. Suivi de la problématique des locaux de Hautepierre. Où en est la réflexion et la mise en place du plan " B "

Situation bloquée par l'hôpital, construction d'un plan B pour fin 2025. Il s'agirait de limiter l'activité IH/DEL aux urgences, autres prescriptions sur Strasbourg Spielmann.

VII. Service du prélèvement du site de Strasbourg : à la réunion d'avril, demande de la mise en place d'un plan d'action au prélèvement de Strasbourg. Quand sera-t-il mis en place et comment ?

Absence durable de la responsable du prélèvement.

Problématique sur la partie logistique et chauffeurs. L'organisation est à revoir, le bon comportement individuel de chacun doit être **rappelé**. Réunion de service le 09/07/2025, échanges avec le personnel et la Direction pour une sortie de crise.

VIII. Information en vue d'une consultation sur le projet de suppression de la navette Brabois et changement d'horaires.

Impact pour le service logistique:

Organisationnel:

2023:1 poste du matin 6h15-12h30, 1 poste d'après-midi 12h00-19h30 chevauchement d'1/2 heure

2024 nouveau marché transport: diminution de l'amplitude horaire, toujours nécessaire d'avoir 2 personnes en poste.1 poste du matin 7h-14h, 1 poste de journée 8h30-16h30

2025 poursuite du projet. Du fait de la simplification de certaines tâches (ex: clés des véhicules en libre service et réservation en ligne des véhicules de service), l'activité ne nécessite plus la présence 2 personnes quotidiennement.

Besoin d'1 poste de journée 8h00-12h30 13h30-16h30

Un deuxième poste pourra être planifié sur la même plage horaire pour des activités ponctuelles tel que : l'entretien des véhicules (16), permutation des pneus, relevé mensuel des kilomètres, RDV expertise sinistre, CT, révision, visite de salle...

Ce qui représente 4 postes par mois. Jour à planifier prioritairement le lundi, pour aider à l'expédition des Rolls LFB

Passage Rolls LFB en Pallys 2^{ème} semestre 2025 voire début 2026, manipulation plus simple. Plus de risque de chute à la sortie de la chambre froide. Utilisation d'un gerbeur cela ne nécessitera plus la présence de 2 personnes(formation CACES à prévoir), Maintien de 2 personnes le lundi jusqu'au passage en Pallys.

Le poste logistique fonctionnera avec une coupure déjeuner comme le poste garage, afin de respecter un temps de travail hebdomadaire inférieur à 39h. La durée de la pause sera la même pour les 2 postes afin de respecter l'ANAT soit 1heure. Un ticket restaurant remplacera le panier autre.

Information CSE JUIN 2025, consultation juillet 2025. Application septembre 2025.

Demande de précisions au sujet de l'élimination des déchets plastiques sur Brabois.

Pas de suppression de poste : redirection vers des tâches annexes.

Activités différentes pour : Logistique/magasinier

Une nouvelle logistique suivra avec l'UPR en 2026

Transfert de pallys par des gerbeurs.

IX. Information en vue de consultation sur le changement du conditionnement du plasma fractionnement sur les semaines 30 à 33 (Arrêt technique LFB) Document – Intervention de Delphine HAAS

Arrêt technique du LFB été 2025: déroulement



Impact Coût :

- Le LFB prend en charge le matériel à utiliser et le surcroît d'activité générée par cet arrêt qu'il nous impose.
- Pour GEST :
 - Matériel :
 - Palettes,
 - Film plastique,
 - Cornière
 - Appareils et consommables pour cerclage.
 - Personnel :
 - 4 ETP sur les semaines concernées pour les 2 plateaux.

Pas d'impact sur la prise des congés d'été. Personnel intérimaire sollicité pour cette période.
Contrainte de manutention en logistique

X. Information en vue d'une consultation sur le projet d'extension des horaires d'ouverture de la MDD de Chaumont dans le cadre du ST – Document Intervention Maryse Morel

A. Contexte

La maison du don de Chaumont est ouverte actuellement sur 4 matinées de 8h30 à 12h30 avec une fréquentation qui diminue malgré le développement des dons groupés.

Année	Donneurs présentés	ST prélevés
2021	2420	2246
2022	2169	1994
2023	2080	1922
2024	2002	1868

Ces changements d'horaires offrent la possibilité d'accéder au don sur d'autres créneaux et notamment sur une fin de journée et une pause méridienne

➔ Il s'agit donc d'explorer de nouvelles pistes permettant d'augmenter les prélèvements de sang total sur cette MDD

B. Projet de nouvelle organisation

- **Modification des horaires d'ouverture de la maison du don de Chaumont**

CHT	Accueil Public actuel		Projet	
	Horaires	Amplitude	Horaires	Amplitude
Lundi	8h30-12h30	4h	fermé	
Mardi	8h30-12h30	4h	8h30-13h00	4h30
Mercredi	fermé		fermé	
Jeudi	fermé		fermé	
Vendredi	8h30-12h30	4h	10h-19h00	9h
Samedi	8h30-12h30	4h	8h30-12h30	4h
		16h		17h30

Projet de la nouvelle organisation

CHT	Postes
Ma	Agent d'accueil 8h15-13h00
	EPD 8h15-13h30
	IDE 1 8h15-13h30
	IDE 2 8h15-13h30
	Agent collation 8h15-13h30
Ve	Agent d'accueil 9h45-19h00
	EPD 9h45-19h30
	IDE 1 9h45-19h30
	IDE 2 9h45-19h30
	Agent collation 9h45-19h30
Sa	Agent d'accueil 8h15-12h30
	EPD 8h15-13h00
	IDE 1 8h15-13h00
	IDE 2 8h15-13h00
	Agent collation 8h15-13h00

- **Impact horaires salariés :**
Organisation actuelle

CHT	Postes
Lu/Ma/Ve/Sa	Agent d'accueil 8h15-12h30
	EPD 8h15-13h00
	IDE 1 8h15-13h00
	IDE 2 8h15-13h00
	Agent collation 8h15-13h30

- **Impact horaires salariés :**
 - **Lundi** : fermeture du site, activité consacrée aux collectes mobiles
 - **Vendredi** : modification des horaires matin en horaires de journée
- **Impact ETP** : pas d'ETP supplémentaire

C. Impacts autres services

- **Service de préparation**

Nancy :

- Pas d'impact

- **Logistique externe**

- Nancy: pas d'impact sur les navettes

- **CRD et accueil**

- Ajouter dans l'appli Mon RDV les créneaux ST en adéquation av les nouvelles plages d'accueil public
- Modification des horaires d'accueil sur nos différents supports

Démarrage en septembre souhaité

Remarque UNSA : agent de collation, postes EPD et IDE vendredi : amplitude 9H45 : demande d'une 2ème pause organisée par l'employeur. Réponse OK elles seront planifiées.

Nouvelle réorganisation pour dynamiser la MDD de Chaumont. Concentration de collectes mobiles pour le lundi. Réorganisation avec effectif identique.

XI. Information en vue d'une consultation sur le projet de relocalisation des places de parking des véhicules de collecte à Spielmann – Document - Intervention Maryse Morel

Contexte

Déménagement de la société Heppner => fin de la possibilité actuelle de stationnement pour les véhicules de collecte

- Déménagement de la société Heppner prévu **mi-novembre 2025**
=> fin du contrat de mise à disposition d'espaces de stationnement sur le site Heppner.
- Aucun projet précis sur le devenir de la zone Heppner
=> aucune possibilité de maintenir le stationnement de nos véhicules de collecte sur ce site
- ⇒ **Nécessité de trouver une nouvelle zone de stationnement pour nos 6 véhicules (4 PL + 2 Boxer) à proximité du site de Spielmann**
- ⇒ **2 possibilités à date :**
 - piste 1 : garage des Carmes – rue Murillo / visite effectuée et présentée aux chauffeurs
 - piste 2 : stationnement aux HUS / en attente d'informations sur les modalités pratiques.

Présentation au CSE du 05/06 du contexte et de la piste 1 en attendant d'avoir des informations complémentaires concernant la piste 2

XII. Information en vue d'une consultation sur l'élargissement des horaires des médecins TMC le samedi – Document Intervention Maryse Morel

Situation actuelle

- **Planification nationale 2 horaires**
 - Postes 7h45-14h45 : 2 médecins planifiés, 6 régions engagées
 - Postes 7h45-16h45 : 2 médecins planifiés, 3 régions engagées dont GEST
- **Impact sur la planification GEST**
 - Médecin TMC GEST planifié : 2 samedis sur 3
 - Pool de 8 médecins TMC

Nouveaux horaires : démarrage prévu septembre 2025

- **Contexte : ouverture de certaines MDD d'autres régions jusqu'à 17h voire 18h 10 samedis par an (HFNO)**
- **Planification nationale 2 horaires**
 - Postes de 7h45-14h45 : 4 régions engagées
 - Postes de 11h45 à 17h45 et 10 samedis/an à 18h45 (Horaires tardif HFNO) : 5 régions engagées dont GEST
- **Impact sur la planification de GEST**
 - 1 médecin TMC planifié 2 samedis sur 5 soit 3 samedis travaillés en poste TMC par an et par médecin
 - Pool de 7 médecins à compter de juillet

Remarque UNSA : Concernant le poste 11H45-17H45, pourquoi ne pas avoir choisi une prise de poste à 11H30, ce qui permettrait aux médecins d'avoir le panier autre ?

Indicateur nombre d'appels en TMC le samedi ??

Suivi ambition plasma existe mais est-il accessible dans sharepoint ? A l'équilibre, effort à tenir !

Quel est le % de nouveaux donneurs de plasma le samedi ? Une présentation sera faite lors du CSE de juillet ou septembre par Sandra Fremont.

XIII. Nomination au CSEC : Catherine Legentil CFDT

XIV. Nomination : au CSSCT : Fabien Meunier CFDT

XV. Fiche RPS de Mme X

XVI. Retours sur les heures supp effectuées à cause des retours tardifs de collectes mobiles
POINT REPORTE AU PROCHAIN CSE

XVII. Points divers :

- **Temps partiel:** Est-ce que la planification des contraintes se fait au prorata du temps de travail ?

OUI dans la mesure du possible au prorata du temps de travail

- **RQTH:** est-il possible de payer semestriellement ou annuellement les divers éléments variables (Astreinte, nuit, prime panier, samedi...) pour les salariés qui en font la demande, ce afin de ne pas perdre leurs prestations (CAF, AAH) ?

NON : règlementairement pas possible et inutile puisqu'une régularisation se fera en fin d'année.

- **Suivi de la problématique chauffeurs de Nancy (groupe de travail?)**

Intégration de la manipulation du gerbeur.

Pas d'autre retour de la part du groupe de travail.

- **Retour sur la visite de la direction sur le site de Nancy en IH/DEL**

De nombreuses réponses ont été apportées aux salariés lors de cette visite. La Direction a apprécié les échanges. Les salariés auraient quant à eux, souhaité une négociation sur une prime d'activité, (beaucoup d'absentéisme).

Problématique des glissements de tâches sur les postes de nuit.

- **Réclamation individuelle et collective des techniciens concernant leurs changements de position (de 4 à 5) : rétroactivité**

Point reporté au prochain CSE

- **Décret du 27 mai relatif à la protection des salariés face aux variations de températures climatiques.**

Point reporté au prochain CSE

Compte rendu rédigé par vos élus du syndicat UNSA-GEST

